



UE6 - Initiation à la Connaissance du Médicament

Chapitre 2:

Médicaments et effets indésirables Pharmacodépendance : Médicaments

Professeur Maurice DEMATTEIS







1. Pharmacodépendance

- relation *aliénante* à une substance psychoactive dont l'absence de consommation entraine un malaise psychique, voire physique caractérisé par un état de *manque*.
- la sensation de *plaisir* et/ou le *soulagement* du mal être apporté par la substance induisent un *désir obsessionnel incontrôlable hautement prioritaire* de s'en procurer et d'en consommer de manière *compulsive*, *quelles que soient les conséquences* pour sa santé.

DSM-IV (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux) **CIM 10** (Classification internationale des maladies)

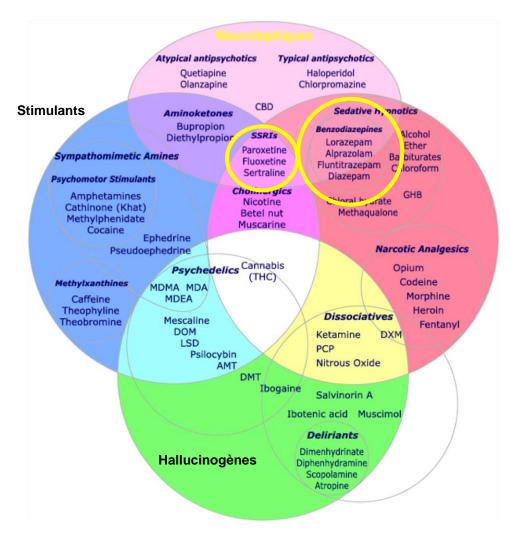
2. Addictions

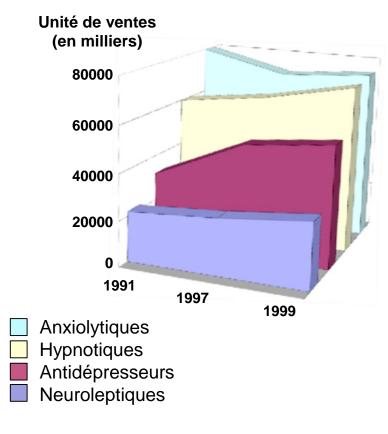
- => Elargissement du concept aux dépendances sans drogue
- les dépendances aux médicaments, aux drogues, à l'alcool, au tabac
- les dépendances sans produits = *addictions comportementales*
 - le jeu pathologique, les achats compulsifs,
 - les troubles du comportement alimentaire (anorexie, boulimie)
 - le sexe, le sport, le travail pathologique, internet (cyberdépendance)...

3. Addictovigilance

- surveillance des *cas d'abus, de dépendance et d'usages détournés* liés à la consommation de *toutes les substances ayant un effet psychoactif*, incluant les plantes et les médicaments, *à l'exclusion de l'alcool éthylique et du tabac*. Les produits dopants y sont rattachés, nombre d'entre eux ayant des effets psychotropes.
- enjeu majeur de santé publique rapidement évolutif +++

Famille des produits psychoactifs





Nouveau podium

% de la population qui a consommé - Nombre de boîtes au moins 1 fois dans l'année 2000

- 1. Anxiolytiques = 17,4% -
- 2. Antidépresseurs = 9,7% -
- 3. Hypnotiques = 8,8% -
- 4. Neuroleptiques = 2.7% -

remboursées en 2002

56 millions

47 millions

35 millions

14,5 millions

3. Addictovigilance

- surveillance des *cas d'abus*, *de dépendance et d'usages détournés* liés à la consommation de *toutes les substances ayant un effet psychoactif*, incluant les plantes et les médicaments, *à l'exclusion de l'alcool éthylique et du tabac*. Les produits dopants y sont rattachés, nombre d'entre eux ayant des effets psychotropes.
- enjeu majeur de santé publique rapidement évolutif +++
- consommation médicamenteuse française : la plus élevée d'Europe !!!
- médicaments psychotropes consommés par plus d'un adulte sur 10
- anxiolytiques > antidépresseurs > hypnotiques >> neuroleptiques
 (anxiolytiques et hypnotiques benzodiazépiniques +++)
- tendance actuelle : progression des antidépresseurs
- autres médicaments où abus et dépendance : antalgiques, antitussifs, laxatifs, corticoides, vasoconstricteurs de la muqueuse nasale, bronchodilatateurs...

4. Toxicomanies médicamenteuses

=> plusieurs aspects

Toxicomanie médicamenteuse des toxicomanes

- toxicomanie de trafic (médicaments codéinés détournés, benzodiazépines...)
- traitements de substitution

Toxicomanie médicamenteuse méconnue

- dérive d'une prescription médicale => escalade médicamenteuse

Toxicomanie médicamenteuse avérée

- tous types de médicaments avec un comportement de type addiction
- patients psychiatriques chroniquement traités par psychotropes
 - => toxicomanie secondaire

4. Toxicomanies médicamenteuses

=> plusieurs aspects

Toxicomanie médicamenteuse des toxicomanes

- toxicomanie de trafic (médicaments codéinés détournés, benzodiazépines...)
- traitements de substitution

Toxicomanie médicamenteuse méconnue

- dérive d'une prescription médicale => escalade médicamenteuse

Toxicomanie médicamenteuse avérée

- tous types de médicaments avec un comportement de type addiction
- patients psychiatriques chroniquement traités par psychotropes
 toxicomanie secondaire
- toxicomanie médicamenteuse "licite" = surconsommation sur prescription

1. Modalités de consommation : de l'usage simple à la dépendance

1.1 Usage simple

- consommation sans complication
- consommation ponctuelle par curiosité, par entrainement
- 1 seul épisode ou consommation occasionnelle en petite quantité

1. Modalités de consommation : de l'usage simple à la dépendance

1.1 Usage simple

- consommation sans complication
- consommation ponctuelle par curiosité, par entrainement
- 1 seul épisode ou consommation occasionnelle en petite quantité

1.2 Abus, Usage nocif ou abusif

- consommation répétée avec dommages physiques, psycho-affectifs ou sociaux, pour le sujet ou son environnement ; accidents, violences sous l'emprise du produit

1. Modalités de consommation : de l'usage simple à la dépendance

1.1 Usage simple

- consommation sans complication
- consommation ponctuelle par curiosité, par entrainement
- 1 seul épisode ou consommation occasionnelle en petite quantité

1.2 Abus, Usage nocif ou abusif

- consommation répétée avec dommages physiques, psycho-affectifs ou sociaux, pour le sujet ou son environnement ; accidents, violences sous l'emprise du produit

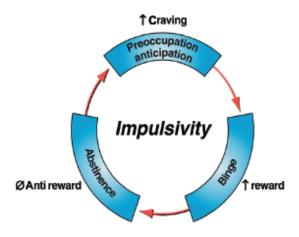
1.3 Dépendance ou Assuétude

- incapacité à ne pas consommer, sous peine d'une souffrance physique et/ou psychique, en pleine conscience des conséquences négatives personnelles ou professionnelles.
- vie du sujet focalisée autour de la recherche et de la prise du produit.
- installation brutale ou progressive selon les produits.
- 2 dépendances : dépendance psychique +/- physique

1. Modalités de consommation : de l'usage simple à la dépendance

1.3.1 - Dépendance psychique

- le plus puissant des facteurs de dépendance.
- état de satisfaction dû au plaisir, ou au soulagement d'un malaise engendré par la privation du médicament = *l'état de manque*.
- => sensation de manque intense
- => besoin impérieux du produit = *craving ou appétence*.

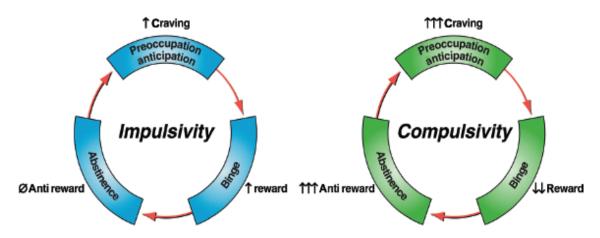


Le médicament induit un effet agréable => renforcement positif

1. Modalités de consommation : de l'usage simple à la dépendance

1.3.1 - Dépendance psychique

- le plus puissant des facteurs de dépendance.
- état de satisfaction dû au plaisir, ou au soulagement d'un malaise engendré par la privation du médicament = *l'état de manque*.
- => sensation de manque intense
- => besoin impérieux du produit = craving ou appétence.



Le médicament induit un effet agréable => renforcement positif

Le médicament soulage un effet désagréable => renforcement négatif

1. Modalités de consommation : de l'usage simple à la dépendance

1.3.1 - Dépendance psychique

- le plus puissant des facteurs de dépendance.
- état de satisfaction dû au plaisir, ou au soulagement d'un malaise engendré par la privation du médicament = *l'état de manque*.
- => sensation de manque intense
- => besoin impérieux du produit = *craving ou appétence*.

1.3.2 - Dépendance physique

- que certains médicaments.
- adaptation de l'organisme à une consommation prolongée.
- parfois avec une **tolérance** => augmenter les doses pour retrouver l'effet initial.
- privation du médicament => symptômes de **sevrage** ou **d'abstinence** avec des symptômes spécifiques au produit consommé.

1. Modalités de consommation : de l'usage simple à la dépendance

1.3.1 - Dépendance psychique

- le plus puissant des facteurs de dépendance.
- état de satisfaction dû au plaisir, ou au soulagement d'un malaise engendré par la privation du médicament = *l'état de manque*.
- => sensation de manque intense
- => besoin impérieux du produit = *craving ou appétence*.

1.3.2 - Dépendance physique

- que certains médicaments.
- adaptation de l'organisme à une consommation prolongée.
- parfois avec une **tolérance** => augmenter les doses pour retrouver l'effet initial.
- privation du médicament => symptômes de **sevrage** ou **d'abstinence** avec des symptômes spécifiques au produit consommé.
- => dépendances de type morphine, de type barbiturique-tranquillisant-alcool, ...
- => possible dépendance croisée : exemple barbituriques, benzodiazépines et alcool.

2. Tolérance ou accoutumance

- adaptation de l'organisme pour un produit régulièrement consommé.
- effets de moins en moins marqués => augmentation des doses pour retrouver l'effet.
- l'escalade posologique conduit :
 - à supporter des doses qui sont létales chez une personne non accoutumée.
 - au risque de **surdose** ou **overdose** potentiellement létale.

2. Tolérance ou accoutumance

- adaptation de l'organisme pour un produit régulièrement consommé.
- effets de moins en moins marqués => augmentation des doses pour retrouver l'effet.
- l'escalade posologique conduit :
 - à supporter des doses qui sont létales chez une personne non accoutumée.
 - au risque de surdose ou overdose potentiellement létale.



- dose excessive d'un médicament,
- mélange de plusieurs médicaments,
- reprise à une dose précedemment tolérée après une période d'abstinence.

2. Tolérance ou accoutumance

- adaptation de l'organisme pour un produit régulièrement consommé.
- effets de moins en moins marqués => augmentation des doses pour retrouver l'effet.
- l'escalade posologique conduit :
 - à supporter des doses qui sont létales chez une personne non accoutumée.
 - au risque de **surdose** ou **overdose** potentiellement létale.



- dose excessive d'un médicament,
- mélange de plusieurs médicaments,
- reprise à une dose précédemment tolérée après une période d'abstinence.
- possibilité d'une tolérance croisée: l'accoutumance développée pour une molécule croise avec une autre molécule de la même famille chimique ou ayant les mêmes effets. exemple des barbituriques, benzodiazépines et l'alcool.

3. Sevrage

- *par arrêt* du médicament
- par antagonisme
- => **phénomène de rebond** = exacerbation des symptômes préexistants
- => **syndrome de sevrage** = apparition de nouveaux symptômes
- témoigne d'une dépendance physique.
- symptomatologie spécifique au produit consommé :
- médicaments morphiniques = puissants antalgiques => douleurs.
- benzodiazépines = médicament majeur hypnotique et anxiolytique
 arrêt brutal => rebond d'anxiété et d'insomnie, voire crises d'épilepsie
 même chez un sujet non épileptique => arrêt très progressif indispensable

3. Sevrage

- *par arrêt* du médicament
- par antagonisme
- => **phénomène de rebond** = exacerbation des symptômes préexistants
- => **syndrome de sevrage** = apparition de nouveaux symptômes
- témoigne d'une dépendance physique.
- symptomatologie spécifique au produit consommé :
- médicaments morphiniques = puissants antalgiques => douleurs.
- benzodiazépines = médicament majeur hypnotique et anxiolytique
 arrêt brutal => rebond d'anxiété et d'insomnie, voire crises d'épilepsie
 même chez un sujet non épileptique => arrêt très progressif indispensable
- syndrome de sevrage par antagoniste exemple du Flumazénil chez un consommateur chronique de benzodiazépines
- => risque de syndrome de sevrage avec crises d'épilepsie.

4. Comportements De Transgression

4.1 - Mésusage ou Usage détourné

- utilisation non conforme aux conditions recommandées.
- finalités récréatives, lucratives, délictuelles ou criminelles : **soumission chimique**.
 - => administration volontaire de substances psychoactives à l'insu d'une victime à des fins criminelles ou délictuelles (viol, violence, vol),.
 - => drogues du violeur et médicaments psychotropes détournés.

Depuis 2003, mise en place par l'Afssaps d'un dispositif d'observation :

- recense tous les cas enregistrés de soumission chimique,
- avec identification et dosage des substances en cause
- pour identifier les substances impliquées, les contextes des agressions, et évaluer les conséquences cliniques de la prise du produit.

4. Comportements De Transgression

4.2 - Ordonnances volées, détournées, falsifiées

- => critères d'ordonnances suspectes :
- ordonnances rédigées à partir d'un ordonnancier volé
- ordonnances photocopiées, scannées, fabriquées sur ordinateur
- ordonnances modifiées
 - par adjonction d'un médicament,
 - par modification de la posologie ou de la durée du traitement
- prescriptions anormales ne rentrant pas dans les situations précédentes (exemple : prescriptions de complaisance)

4. Comportements De Transgression

4.2 - Ordonnances volées, détournées, falsifiées

- => critères d'ordonnances suspectes :
- ordonnances rédigées à partir d'un ordonnancier volé
- ordonnances photocopiées, scannées, fabriquées sur ordinateur
- ordonnances modifiées
 - par adjonction d'un médicament,
 - par modification de la posologie ou de la durée du traitement
- prescriptions anormales ne rentrant pas dans les situations précédentes (exemple : prescriptions de complaisance)
- => Réseau national de surveillance du potentiel de pharmacodépendance des médicaments a partir de l'analyse des falsifications d'ordonnances = enquête OSIAP (Ordonnances Suspectes Indicateurs d'Abus et de Pharmacodépendance)
- identifie les médicaments détournés à partir des demandes aux pharmaciens d'officine.
- estime pour chaque médicament un index de détournement afin d'évaluer l'importance du potentiel addictif de ce médicament.

4. Comportements De Transgression

4.2 - Ordonnances volées, détournées, falsifiées

- => critères d'ordonnances suspectes :
- ordonnances rédigées à partir d'un ordonnancier volé
- ordonnances photocopiées, scannées, fabriquées sur ordinateur
- ordonnances modifiées
 - par adjonction d'un médicament,
 - par modification de la posologie ou de la durée du traitement
- prescriptions anormales ne rentrant pas dans les situations précédentes (exemple : prescriptions de complaisance)
- => Ordonnances sécurisées
- papier avec grammage et filigrane spécifique
- identifiées par un numéro de lot d'ordonnances
- réservées et obligatoires aux médicaments classés comme stupéfiants ou soumis à la réglementation des stupéfiants comme les morphiniques.

5. Conséquences socio-professionnelles

Quelques chiffres:

- médicaments psychotropes : consommateurs occasionnels : 8,9 millions
 - consommateurs quotidiens : 2,4 millions
- benzodiazépines : plus de 3 millions de français
- 50% en consomment depuis plus de 5 ans.
- => majore le risque d'accident de la route et du travail.
- => étiquetage des boîtes médicamenteuses
- => En cas d'accident grave, contrôles systématiques chez les conducteurs impliqués, comme pour l'alcool et les stupéfiants.

5. Conséquences socio-professionnelles

Quelques chiffres:

- médicaments psychotropes : - consommateurs occasionnels : 8,9 millions

- consommateurs quotidiens : 2,4 millions

- benzodiazépines : plus de 3 millions de français

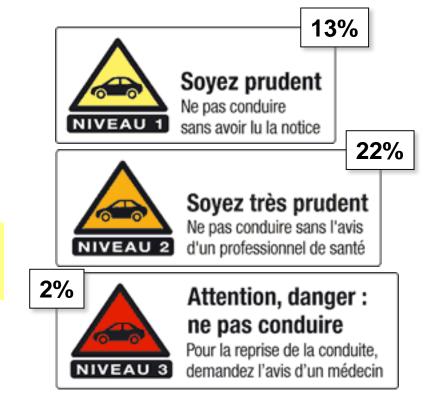
- 50% en consomment depuis plus de 5 ans.

=> majore le risque d'accident de la route et du travail.

- => étiquetage des boîtes médicamenteuses
- => En cas d'accident grave, contrôles systématiques chez les conducteurs impliqués, comme pour l'alcool et les stupéfiants.



> 7000 spécialités => 27% à risque



Lutte internationale contre la toxicomanie sous l'égide de l'OMS et l'ONU

- 1990 : mise en place en France d'un système d'évaluation du potentiel de dépendance des substances psychoactives.

- réseau national de **Centres d'Evaluation et d'Information** sur la Pharmacodépendance Addictovigilance (CEIP-A).

- réseau calqué sur le dispositif de pharmacovigilance avec 11 CEIP répartis sur l'ensemble du territoire.





Lutte internationale contre la toxicomanie sous l'égide de l'OMS et l'ONU

- 1990 : mise en place en France d'un système d'évaluation du potentiel de dépendance des substances psychoactives.
- réseau national de **Centres d'Evaluation et d'Information** sur la **Pharmacodépendance Addictovigilance** (CEIP-A).
- réseau calqué sur le dispositif de PV avec 11 CEIP répartis sur l'ensemble du territoire.

1. CEIP-A

- structures médicales proches des CRPV
- composés de médecins + pharmaciens spécialistes des psychotropes et dépendances.
- organisation régionale => échanges entre professionnels de santé et spécialistes des addictions.

NB: Forte implication des pharmaciens d'officine = réseau de pharmaciens sentinelles => participent aux enquêtes et aux notifications spontanées.

=> source d'information importante pour les ordonnances falsifiées et les mésusages.

2. Fonctions des CEIP-A

- 2.1 Recueil et évaluation des cas d'abus et de pharmacodépendance graves à des produits psychoactifs
- notification obligatoire +++
- produit psychoactif avéré ou potentiel, médicamenteux ou pas, y compris ceux supposés modifier les performances intellectuelles ou physiques, et les substances utilisées à des fins criminelles ou délictuelles.
- y penser en cas de nomadisme médical, détournement d'usage thérapeutique, demande insistante d'un médicament, acte délictueux sous l'effet d'un médicament, signes d'intoxication ou de sevrage, décès suspect, vol et falsification d'ordonnance, détection de substance lors d'un examen biologique.
- décès par surdose, mésusage de médicament psychoactifs => déclaration obligatoire.

NB : l'abus d'un médicament non psychoactif => déclaration au CRPV

2. Fonctions des CEIP-A

- 2.1 Recueil et évaluation des cas d'abus et de pharmacodépendance grave à des produits psychoactifs
- tout médecin, pharmacien, chirurgien-dentiste ou sage-femme.
- autres professionnel de santé, et toute personne qui dans le cadre de son exercice professionnel a eu connaissance d'un tel cas, peuvent informer le CEIP.
- => déclaration au CEIP-A régional dont dépend le professionnel de santé
- => sur papier libre ou formulaire
- => **description précise** des faits, des produits employés (posologies et voies d'administration), des effets et de leur chronologie...

Formulaire de déclaration

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Déclaration obligatoire d'un cas de pharmacodépendance grave ou d'abus grave d'une substance, plante, médicament ou tout autre produit ayant un effet psychoactif mentionné à l'article R.5219-2 du code de la santé publique

PHARMACODEPENDANCE

Articles R. 5219-1 à R. 5219-15 du code de la santé publique

Les informations recueilles seront, dans le respect du secret médical, informatisées et communiquées au centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance et à l'Agence française de sècurité santiare des produite es anté. Le droit d'accès du patient s'exerce auprès du centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance auquel a été notifié le ces de pharmacodépendance grave ou d'abus grave, par l'intermédiaire du pratiére déclarant ou de tout médécin déclar par la LL et droit d'accès du pratiére néclarant s'exerce auprès du centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance auquel a été notifié le cas de pharmacodépendance grave ou d'abus grave, conformément aux dispositions de la loi du 6 jamiver 1978.

DE	CL	ARA	TION	IAA	DRI	SSE	RAU
(Cent	e de	Pha	arma	code	pen	dance
	CAC	HET	du	prati	cien	décla	arant

Nom (3 premières lettres)		Prér	om (3 premie	ères lettres)		Départer	nent de rés	idence
ge réel/estimé parrer la mention inutile)	ans	Sexe F••	м••	Poids	s		Taille	
ctivité professionnelle	Oui • ••(y com	npris lycéens, étu	idiants)	Préciser :				
Situation familiale :	Seul • •	Ento	uré • •		Enfants à	h charge	• •	
			Antécéd	ents				
Antécédents médicau	ıx, sérologiques,	psychiatriques,	etc:					
- Antécédents d'abus o quantités consommées			cédents : con	sommation d'alc	ool;tabac;op	piacés ;	cannabis ; s	stimulants ; etc
quantités consommées	par jour et ancien	neté)	escription	clinique	•	•		
quantités consommées		neté)	escription	clinique	•	•		
quantités consommées (être aussi con	par jour et ancien	neté)	e scription ode d'utilisatio	clinique	•	•		
quantités consommées (être aussi con	par jour et ancien	neté) De ; détailler le mo	escription de d'utilisation Evoluti • • déco	clinique on, par exemple a on: (si connue) ès, préciser date	association sy	stématiq	ue à l'alcoc	ol, etc.)
quantités consommées (être aussi con Gravité : • Hospitalisation ou prolor • Incapacité ou invalidité ;	par jour et ancien mplète que possibl ngation d'hospitalis permanente	neté) De ; détailler le mo	escription de d'utilisatio Evoluti de d'utilisatio	clinique on, par exemple a on : (si connue) ès, préciser date pitalisation, préci	association sy	stématiq	ue à l'alcoc	ol, etc.)
quantités consommées	par jour et ancien mplète que possibl ngation d'hospitalis permanente	neté) De ; détailler le mo	escription de d'utilisation Evoluti dec hose seéc	clinique on, par exemple a on: (si connue) ès, préciser date	association sy	stématiq	ue à l'alcoc	ol, etc.)

Médicaments (1) ou autres produits : (consommés actuellement ou arrêtés récemment)

Nom	Voie d'administration (2)	Posologie (3)	Date de début	Date de fin	Commentaires (4)	Effets recherchés
	995000	2002/18			W. 65	

- (1) y compris traitements de substitution
- (2) préciser voie orale, IV, nasale, inhalation, autre
- (3) préciser posologie ou quantité moyenne par prise, par jour ou par semaine si consommation occasionnelle. Noter si augmentation récente de posologie (6 derniers mois)
- (4) préciser la forme utilisée (aérosol, ampoule, buvard, comprimé, décoction, feuille, graine, poudre, résine, etc.)

Mode d'obtention :

Dosages, recherche de produits éventuellement consommés

Date	Produit recherché	Prélèvement biologique	Résultat

Tentative(s) antérieures(s) d'arrêt (préciser dates, modalités, évolution) :

Commentaires :

A qui déclarer De riverges (ACRAISES) 18: 05/25/46/20 19: 05/

Définitions (Article R.5219-1 du Code de la santé publique)

Pharmacodépendance: Ensemble des phénomènes comportementaux, cognitifs et physiologiques d'intensité variable dans lesquels l'utilisation d'une ou plusieurs substances psychoactives devient hautement prioritaire et dont les caractéristiques essentielles sont le désir obsessionnel de se procurer et de prendre la ou les substances en cause et leur recherche permanente; l'état de dépendance peut aboutir à l'auto-administration de ces substances à des doses produisant des modifications physiques ou comportementales qui constituent des problèmes de santé publique.

Abus: Utilisation excessive et volontaire, permanente ou intermittente, d'une ou plusieurs substances psychoactives, ayant des conséquences préjudiciables pour la santé physique ou psychique.

Pharmacodépendance grave ou abus grave: pharmacodépendance ou abus létal ou susceptible de mettre la vie en danger, ou entraîner une invalidité ou une incapacité, ou provoquant ou prolongeant une hospitalisation

L'obligation de signalement

Article R. 5219-13 du code de la santé publique : "Tout médecin, chirurgien dentiste ou sage-femme ayant constaté un cas de pharmacodépendance grave ou d'abus grave d'une substance, plante, médicament ou autre produit mentionné à l'article R. 5219-2, en fait la déclaration immédiate, au centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance sur le territoire duquel ce cas a été constaté." "De même, tout pharmacien ayant eu connaissance d'un cas de pharmacodépendance grave ou d'abus grave de médicament, plante ou autre produit qu'il a délivré, le déclare aussitôt au centre d'évaluation et

2. Fonctions des CEIP-A

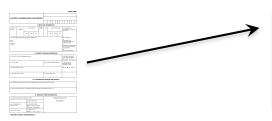
- 2.1 Recueil et évaluation des cas d'abus et de pharmacodépendance grave à des produits psychoactifs
- tout médecin, pharmacien, chirurgien-dentiste ou sage-femme.
- autres professionnel de santé, et toute personne qui dans le cadre de son exercice professionnel a eu connaissance d'un tel cas, peuvent informer le CEIP.
- => déclaration au CEIP-A régional dont dépend le professionnel de santé
- => sur papier libre ou formulaire
- => **description précise** des faits, des produits employés (posologies et voies d'administration), des effets et de leur chronologie...
- toute entreprise ou organisme exploitant un médicament doit immédiatement déclarer tout cas d'abus ou de pharmacodépendance grave à ce médicament
- => déclaration au directeur général de l'Afssaps.
- => fiche CIOMS



2. Fonctions des CEIP-A

2.1 Recueil et évaluation des cas d'abus et de pharmacodépendance grave à des produits psychoactifs

- tout médecin, pharmacien, chirurgien-dentiste ou sage-femme.
- autres professionnel de santé, et toute personne qui dans le cadre de son exercice professionnel a eu connaissance d'un tel cas, peuvent informer le CEIP.
- => déclaration au CEIP-A régional dont dépend le professionnel de santé
- => sur papier libre ou formulaire
- => **description précise** des faits, des produits employés (posologies et voies d'administration), des effets et de leur chronologie...
- toute entreprise ou organisme exploitant un médicament doit immédiatement déclarer tout cas d'abus ou de pharmacodépendance grave à ce médicament
- => déclaration au directeur général de l'Afssaps
- => fiche CIOMS



CIOMS FORM* SUSPECT ADVERSE REACTION REPORT I. REACTION INFORMATION 2. DATE OF BIRTH PATIENT 8 - 12 CHECK ALL INITIAL COUNTRY APPROPRIATE TO ADVERS Month Month 7 - 13 DESCRIBE REACTION (S) (including test/lab data) ☐ PATIENT DIED ☐ INVOLVED OR PROLONGED INPATIENT HOSPITALISATION Commen ☐ INVOLVED PERSISTENCE OR SIGNIFICANT DISABILIT ☐ LIFE THREATENING II. SUSPECT DRUG(S) INFORMATION 4. SUSPECT DRUG(S) (including generic name O DID DEACTION ARATE AFTER STOPPING DRUG 1 ☐ YES ☐ NO ☐ NA

III. CONCOMITANT DRUG(S) AND HISTORY

16 ROUTE(S) OF ADMINISTRATION

19 THERAPY DURATION

21. DID REACTION

REINTRODUCTION :

☐ YES ☐ NO ☐ NA

iii. Genediii Art Brocky Arts Hierert
22. CONCOMITANT DRUG(S) AND DATES OF ADMINISTRATION (exclude those used to treat reaction)
23. OTHER RELEVANT HISTORY (e;g; diagnostics, allergies, pregnancy with last month of period, etc)

IV. MANUFACTURER INFORMATION

24a. NAME AND ADDRESS OF MAN	UFACTURER	Subsidiary Reference Number
	24b. MFR CONTROL N°	Other references
24c. DATE RECEIVED BY MANUFACTURER	24d. REPORT SOURCE STUDY LITERATURE HEALTH PROFESSIONAL	
DATE OF THIS REPORT	25a. REPORT TYPE INITIAL FOLLOW-UP	

Describe reaction (continuation):

5 DAILY DOSE(S

7. INDICATION(S) FOR USE

IS THERAPY DATES (from/tr

2. Fonctions des CEIP-A

2.2 Formation et Information des professionnels de santé confrontés aux usages d'abus et de dépendance aux médicaments

2. Fonctions des CEIP-A

- 2.2 Formation et Information des professionnels de santé confrontés aux usages d'abus et de dépendance aux médicaments
- 2.3 Etudes pré-cliniques, cliniques, et épidémiologiques
- => améliorer les connaissances sur le potentiel d'abus des médicaments.
- potentiel d'induction de la dépendance = propriété pharmacologique intrinsèque d'une substance mesurée aux moyens d'études animales précliniques et cliniques.
- études précliniques par méthodes de discrimination et d'auto-administration
- études cliniques par essais de phase I, II et III
 - => études d'appétence, de sevrage, de substitution...
- études épidémiologiques (cf enquêtes OSIAP et OPPIDUM).

3. Hiérarchisation du réseau de Pharmacodépendance

- réunion des *CEIP-A* en *Comités Techniques* qui sont au service de la *Commission Nationale des Stupéfiants et Psychotropes* (CNSP) de l'Afssaps.
- travail préparatoire des CEIP sur le potentiel d'abus et de dépendance d'un médicament
- discussion en réunion de la CNSP => propose un avis consultatif au directeur général de l'Afssaps et au Ministre de la santé.

III - Rôle des Professionnels de Santé dans la Prévention des Dépendances

3. Hiérarchisation du réseau de Pharmacodépendance

- réunion des *CEIP-A* en *Comités Techniques* qui sont au service de la *Commission Nationale des Stupéfiants et Psychotropes* (CNSP) de l'Afssaps.
- travail préparatoire des CEIP sur le potentiel d'abus et de dépendance d'un médicament
- discussion en réunion de la CNSP => propose un avis consultatif au directeur général de l'Afssaps et au Ministre de la santé.

=> mesures réglementaires

- modalités de prescription et de délivrance, classement du médicament dans la liste psychotropes ou stupéfiants, retrait d'une spécialité

=> mesures galéniques

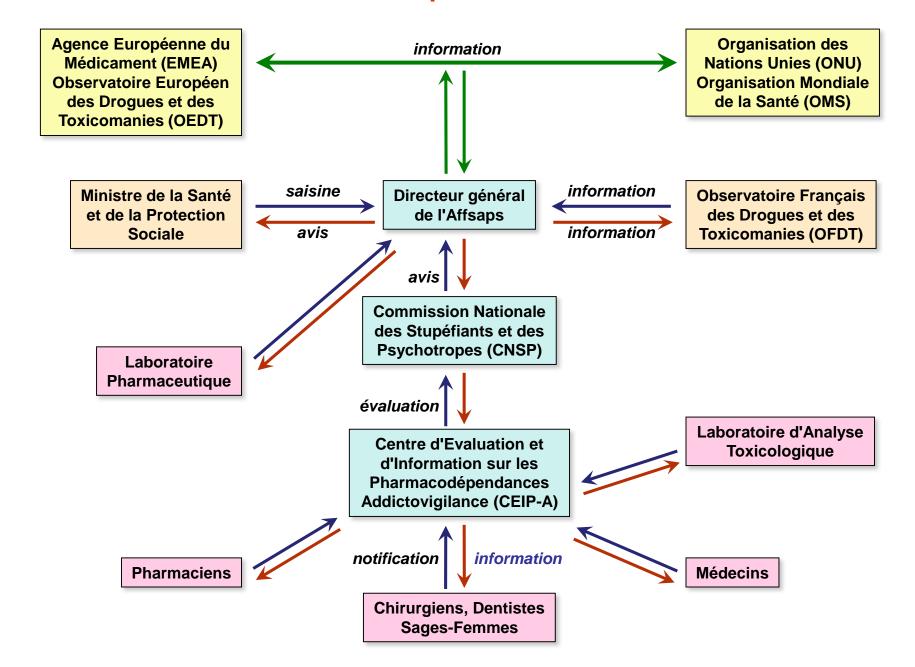
- pour éviter un détournement d'usage (pour éviter des injections).
- par l'ajout d'un colorant ou d'un amérisant (exemple de la soumission chimique).

=> campagne d'information

- des professionnels de santé et/ou du grand public peut être instaurée.

=> lutte contre la pharmacodépendance en coordination avec la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT).

Réseau National de Pharmacodépendance



- apprécier la gravité à l'aide de scores et d'enquêtes développés par les CEIP-A.

- apprécier la gravité à l'aide de scores et d'enquêtes développés par les CEIP-A.
- Pharmacodépendance = interaction entre un produit, l'individu et son environnement (Pharmacodépendance = P x I x E)

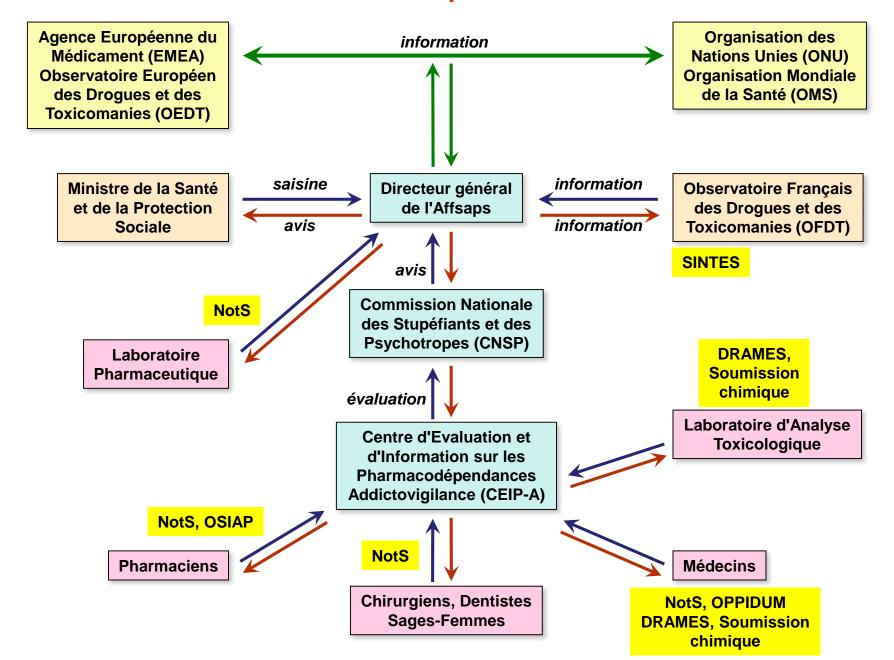
- apprécier la gravité à l'aide de scores et d'enquêtes développés par les CEIP-A.
- Pharmacodépendance = interaction entre un produit, l'individu et son environnement (Pharmacodépendance = P x I x E)
- => évaluation du médicament pour déterminer son potentiel addictif
- => évaluation du patient et de son environnement en recherchant :
 - les facteurs de gravité (début précoce, un mode de consommation, traits de personnalité, troubles psychiatriques associés ...),
 - les facteurs de vulnérabilité (génétiques, environnementaux familiaux et sociaux) et de pronostic (motivation)

- apprécier la gravité à l'aide de scores et d'enquêtes développés par les CEIP-A.
- Pharmacodépendance = interaction entre un produit, l'individu et son environnement (Pharmacodépendance = P x I x E)
- => évaluation du médicament pour déterminer son potentiel addictif
- => évaluation du patient et de son environnement en recherchant :
 - les facteurs de gravité (début précoce, un mode de consommation, traits de personnalité, troubles psychiatriques associés ...),
 - les facteurs de vulnérabilité (génétiques, environnementaux familiaux et sociaux) et de pronostic (motivation)

Exemples d'outils développés par les CEIP-A :

- **NotS**: notification spontanée
- OSIAP: ordonnances suspectes, indicateur d'abus possible
- OPPIDUM : observation des produits psychotropes illicites ou détournés de leur utilisation médicamenteuse
- **DRAMES** : décès en rapport avec des médicaments ou des stupéfiants
- **SINTES**: système d'identification national des toxiques et substances
- TREND : dispositif français d'observation en continu des tendances récentes et évaluation des nouvelles drogues.

Réseau National de Pharmacodépendance



- apprécier la gravité à l'aide de scores et d'enquêtes développés par les CEIP-A.
- Pharmacodépendance = interaction entre un produit, l'individu et son environnement (Pharmacodépendance = P x I x E)
- => évaluation du médicament pour déterminer son potentiel addictif
- => évaluation du patient et de son environnement en recherchant :
 - les facteurs de gravité (début précoce, un mode de consommation, traits de personnalité, troubles psychiatriques associés ...),
 - les facteurs de vulnérabilité (génétiques, environnementaux familiaux et sociaux) et de pronostic (motivation)

=> les dispositif d'Addictovigilance contribuent de manière déterminante :

- à l'alerte sanitaire,
- au classement des nouveaux produits,
- à la réduction des risques,
- à la prévention.

1. Prise en charge préventive

- prévention primaire : empêcher le premier contact par information et éducation.
- prévention secondaire : empêcher la consommation chez les sujets à risques.
- **prévention tertiaire** : combattre les effets délétères, sevrage, mesures de réinsertion socio-professionnelle et prévention des rechutes.

1. Prise en charge préventive

- prévention primaire : empêcher le premier contact par information et éducation.
- prévention secondaire : empêcher la consommation chez les sujets à risques.
- **prévention tertiaire** : combattre les effets délétères, sevrage, mesures de réinsertion socio-professionnelle et prévention des rechutes.

2. Dispositifs de prise en charge des addictions

Dispositif général de soins

- dispositif hospitalier à 3 niveaux : proximité (consultations), recours (hospitalisation avec prise en charge spécifique), référence (pôle HU d'addictologie).
- réseaux ville-hôpital avec médecins généralistes et pharmaciens d'officine qui assurent la liaison et la continuité des soins.

Dispositifs spécialisés

 nombreux dont les Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) = réunion des Centres de Soins Spécialisés en Toxicomanie (CSST) et les Centres de Cure Ambulatoire d'Alcoologie (CCAA).

évaluation médicale, psychologique, sociale et éducative du patient et/ou de l'entourage => prise en charge et accompagnement adaptés aux besoins.

3. Sevrage médicamenteux

- sevrage des psychotropes : toujours très progressif
- pour **éviter un syndrome de sevrage** : crise d'épilepsie en cas d'usage chronique de benzodiazépines, y compris à posologie normale.
- => diminution posologique sur plusieurs semaines, guidée par la symptomatologie.
- => encadrement médical et soutien psychologique en fonction des sujets.
- => prise en charge de la pathologie sous-jacente et des éventuelles comorbidités

3. Sevrage médicamenteux

- sevrage des psychotropes : toujours très progressif
- pour éviter un syndrome de sevrage : crise d'épilepsie en cas d'usage chronique de benzodiazépines, y compris à posologie normale.
- => diminution posologique sur plusieurs semaines, guidée par la symptomatologie.
- => encadrement médical et soutien psychologique en fonction des sujets.
- => prise en charge de la pathologie sous-jacente et des éventuelles comorbidités

4. Traitement de substitution

comme substitut d'une substance illicite pour :

- réduire les risques liés à la consommation du produit substitué,
- prévenir les rechutes,
- permettre un sevrage complet.

3. Sevrage médicamenteux

- sevrage des psychotropes : toujours très progressif
- pour éviter un syndrome de sevrage : crise d'épilepsie en cas d'usage chronique de benzodiazépines, y compris à posologie normale.
- => diminution posologique sur plusieurs semaines, guidée par la symptomatologie.
- => encadrement médical et soutien psychologique en fonction des sujets.
- => prise en charge de la pathologie sous-jacente et des éventuelles comorbidités

4. Traitement de substitution

comme substitut d'une substance illicite pour :

- réduire les risques liés à la consommation du produit substitué,
- prévenir les rechutes,
- permettre un sevrage complet.

Exemple de la dépendance aux opiacés

Le médicament substitutif a les mêmes propriétés pharmacodynamiques, mais avec une durée d'action longue pour éviter les fluctuations d'effet comme le manque; il génère peu d'euphorie et s'administre par voie orale ou sublinguale, en adéquation avec une qualité de vie sociale satisfaisante.

VI - Conclusion

Les addictions médicamenteuses : Un enjeu majeur de santé publique

- => nécessité de sensibiliser au plus tôt les futurs prescripteurs et dispensateurs de médicaments.
- => frontière ténue entre dépendances médicamenteuses et autres addictions.
- => ce qui signe l'addiction, ce n'est pas le produit en lui-même, mais *l'utilisation* qu'en fait le sujet et qui le conduira du simple usage à la dépendance.

Le Professionnel de Santé doit savoir détecter et prendre en charge cette problématique







Mentions légales

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'Université Grenoble Alpes (UGA).

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits en Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) à l'Université Grenoble Alpes, et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.

